



PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Saint-Denis, le 17 DEC. 2019

Secrétariat général

Direction des ressources humaines et des moyens

Bureau des ressources humaines, de la formation et
de l'action sociale

Arrêté préfectoral n° 3845 SG/BRHFAS
portant désignation des membres de la section
régionale interministérielle d'action sociale
de La Réunion

Le préfet de La Réunion
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU l'arrêté du ministère de la fonction publique du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté préfectoral n°574 du 29 mars 2019 portant délégation de signature à M. Frédéric JORAM, secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et recettes ;
- VU les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;
- VU les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;
- VU le courriel de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de La Réunion du 12 décembre 2019 désignant monsieur THIONG HUI PANG Alexandre en remplacement de madame Valérie VANARDOIS, titulaire de la DJSCS ;
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion (SRIAS) est composée des membres suivants:

- Le président élu par les organisations syndicales,

M. Darwin-Thomas DAMBREVILLE

- Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration :

DSAC OI / METEO FRANCE

Titulaire : Mme Marie Yasmina LAW-YING
Suppléante : Mme Katy EVRIN

DAAF

Titulaire : Mme Nadine DARGONNE
Suppléant : M. Ginot Expédit MEZINO

DEAL

Titulaire : M. Gérard THOLOT
Suppléante : Mme Pulchérie WENDLING

DJSCS

Titulaire : M. Alexandre THIONG HUI PANG
Suppléant : M. François GUILLAUME

DIECCTE

Titulaire : Mme Brigitte SAKSIK
Suppléante : Mme Brigitte LOYER

DAC OI

Titulaire : Mme Raymonde TERRILLON
Suppléant : M. Stéphane LEBON

DMS OI

Titulaire : Mme Agnès BONNET
Suppléante : Mme Laurence BEAUVAL

FINANCES

Titulaire : Mme Claudine ELLAMA
Suppléant : M. Patrice VERNET

JUSTICE

Titulaire : Mme Thérèse L'HOPITALIER
Suppléant : M. Thierry DOBIGNY

POLICE

Titulaire : M. Gilles ALVERGNE
Suppléante : Mme Guylène PANECHOU

RECTORAT

Titulaire : Mme Françoise PENENT
Suppléant : M. Harry BAILLIF

UNIVERSITÉ

Titulaire : M. Yoann CHANE-TO
Suppléante : M. Bruno GEREONE

- Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants des organisations syndicales :

UIR – C.F.D.T.(2 sièges)

Titulaires : M. Didier HOARAU
M. Barthélémy HOARAU
Suppléants : M. Jonathan SELAMBAROM
M. Laurent GALLARD

C.F.E/C. G. C.(1 siège)

Titulaire : Mme Nicole FEHOKO
Suppléant : M. Idriss RANGASSAMY

C.G.T (2 sièges)

Titulaires : Mme Laurence FUMA
Mme Catherine CALVET
Suppléants : Mme Georgette JARDINOT
M. Janvannais SARAGA

F. O.(3 sièges)

Titulaires : Mme Katia LEBON
M. Bernard REOS
M. Loïc PAYET
Suppléants : M. Bruno PLESSIS
M. Alix VITRY
M. Pascal COURTOIS

F. S. U.(2 sièges)

Titulaires : Mme Françoise LEPOAN
M. Claude RAPADY
Suppléants : M. Mikael ALPHA
M. Jean-Odel OUMANA

UNSA (2 sièges)

Titulaires : Mme Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY
M. Charles DEURWEILHER
Suppléants : M. Alexandre VISSOUVANADIN
Mme Mauricia DAUBIGNEY

U.S SOLIDAIRES (1 siège)

Titulaire : M. Jocelyn CAVILLOT
Suppléant : M. Jean-Antoine AUBIN

ARTICLE 2 : Sont associés aux travaux de la SRIAS les représentants suivants :

DÉFENSE

Titulaire : Mme Marie-Paule AUDEGOND
Suppléante : Mme Valérie CAQUET-GIMENEZ

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture ou son représentant peuvent assister aux séances de la section régionale et représenter le préfet de région.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 3611 SG/BRHFAS du 26 novembre 2019 portant désignation des membres et fonctionnement de la section régionale interministérielle d'action sociale de La Réunion est abrogé.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général



Frédéric JORAM